

ورارة الصححة والحصاية الاجتماعية الصرفر الاستنفاس الجامعي مفعد السادلان مفعد السادلان

Nº 5640 / DRHDP/SGP

LE DIRECTEUR

Appel à Candidature

Dans le cadre de l'adoption d'une approche objective et rationnelle pour la nomination aux postes des infirmier(e)s Chefs et des Surveillants Généraux, le Directeur du CHU Mohammed VI lance un appel à candidature pour le corps des infirmiers et techniciens de santé, et les assistants médicaux, titulaires et en fonction au CHU pour occuper les postes vacants ci après :

Hôpital	<u>Services</u>	Besoins en Postes
НІТ	Bloc Opératoire Central IBODE	(01) Infirmier (e) Chef
	Bloc Opératoire Central (Anesthésie)	(01) Infirmier (e) Chef
	Centre diagnostic (Consultations)	(01) Infirmier (e) Chef
HAR	Cardiologie	(01) Infirmier (e) Chef
	Traumato-Orthopédie « B »	(01) Infirmier (e) Chef
	Dermatologie	(01) Infirmier (e) Chef
	Des Soins Infirmiers et des Affaires	(01) Surveillant Général
	Professionnelles	
НМЕ	Des Soins Infirmiers et des Affaires	(01) Surveillant Général
	Professionnelles	

Article I:

• Les surveillants généraux et les infirmiers chefs sont chargés d'accomplir les missions telles quelles sont définies dans l'article 32 de l'Organisation Administrative du Centre Hospitalo Universitaire Mohammed VI de Marrakech.

Article II:

- Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi :
 - Les assistants médicaux, les infirmiers diplômés d'Etat de grade principal, les Infirmiers
 1^{er} Grade et Techniciens de Santé et les infirmiers auxiliaires de deuxième grade qui ont huit ans d'ancienneté au CHU.
- Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent adresser leurs dossiers, sous couvert de la voie hiérarchique, au Secrétariat général au plus tard le 1.4. JUN. 2024, à 16h00 pecteur P.I



وزارة الصححة والحماية الاجتماعية المركز الاستثنائي المامي معمد السادس

Le dossier doit comporter :

- Une demande Manuscrite;
- Un Curriculum Vitae ; (4 exemplaires).
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat (e) illustrant l'amélioration de la gestion du service pour lequel il postule. (4 exemplaires).

Article III:

Une commission sera désignée par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions et leurs effectuer les entretiens.

A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.

A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination des Infirmiers Chefs et des surveillants généraux parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article IV: Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech www.chumarrakech.ma, sur le site www.emploi-public.ma, sur l'Interface AGIRH et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.

Dir ANDELMAN